



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 octobre 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	Départ après la délibération 7
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
21 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
22 ENTRELACS	T COCHET Claire	
23 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
25 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
26 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
27 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
28 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
29 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
30 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
31 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
32 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
33 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Pouvoir de Edouard SIMONIAN
34 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
35 MERY	T ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
36 MOTZ	T CLERC Daniel	Départ après la délibération 8
37 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
39 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
41 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 8
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Départ après la délibération 8
44 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
46 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
47 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
48 VOGLANS	T BERNON Martine	
49 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

Bruno CROUZEVIALLE (PUGNY-CHATENOD)

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Marina FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Sandrine RAMEL (LE BOURGET-DU-LAC)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 octobre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2024

Exécutoire le : 29 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 29 OCT. 2024

Visée le : 29 OCT. 2024

### HABITAT

#### **Engagement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031**

Monsieur le Président rappelle que la loi ALUR de 2014 a imposé de nouvelles responsabilités aux communautés d'agglomération en matière de politique de gestion des demandes et des attributions de logements sociaux.

Ainsi par délibération du conseil communautaire du 14 avril 2017, Grand Lac a approuvé son Plan Partenarial de Gestion de la Demande 2017-2023. Celui-ci a été prorogé une première fois par délibération au conseil communautaire du 31 mars 2023, puis une deuxième fois au conseil communautaire du 19 mars 2024.

Le PPGD est un document qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Monsieur le Président rappelle également que par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017, Grand Lac a approuvé son document cadre intégrant sa Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) rendu obligatoire par la loi ALUR de 2014.

Le document cadre et sa CIA sont des documents qui visent à assurer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial en matière d'attribution. Ces objectifs sont définis par la Conférence Intercommunale du Logement.

Le PPGD et le document cadre arriveront à terme en avril 2025. Il convient donc d'engager leur procédure d'élaboration.

Les documents contiennent :

- Un diagnostic du territoire portant sur une analyse du parc social, des demandes et des attributions ;
- Des orientations ;
- Un programme d'actions et des objectifs.

#### **S'agissant de l'élaboration :**

L'élaboration est conduite sous la responsabilité du Président de Grand Lac.

Une consultation a été lancée durant l'été 2024. AGATE a été sélectionnée pour accompagner l'agglomération dans l'élaboration de ses nouveaux documents.

Les documents étant soumis à l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Grand Lac associera tous ses membres aux groupes de travail (élu, communes, Etat, bailleurs, ADIL...).

Les modalités d'association seront à minima les suivantes :

- Organisation d'ateliers participatifs
- Organisation de groupes de travail techniques
- Organisation de deux CIL

- Consultation et recueil de l'avis des personnes morales associées

Monsieur le Président propose dans ce contexte, d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du nouveau PPGDID,
- DECIDE d'engager la procédure du nouveau document cadre intégrant la CIA,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 22 octobre 2024

Le Président,  
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 49</li><li>- Présents et représentés : 55</li><li>- Votants : 55</li><li>- Pour : 55</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 6: Engagement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et du Document Cadre 2025-2031

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/10/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/10/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5181 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20241022-d5181-DE

---

**Date de décision :** 22/10/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement